

# Comment retirer mon diplôme ?

## 1. Attestation provisoire :

En cas de réussite, une attestation de diplôme vous sera communiquée à l'issue du Jury d'attribution de votre formation (juillet ou septembre de l'année diplômante). Informez-vous auprès de votre secrétariat de département des modalités de retrait de cette attestation (à retirer au secrétariat ou transmise par courrier).

## 2. Diplôme définitif :

Vous pourrez disposer de votre diplôme définitif dans un délai de 6 mois après la tenue des jurys, soit environ **fin février de l'année suivante**. Une information intitulée « mise à disposition des diplômes » sera affichée sur le site web de l'IUT <http://iutdijon.u-bourgogne.fr> dans les Actualités. Consultez notre site, courant janvier de l'année suivante, pour vous assurer de la disponibilité de votre diplôme.

## 3. Modalités de retrait des diplômes, deux possibilités :

- Retrait au service de la Scolarité de l'IUT :

Si vous retirez votre diplôme en personne : veuillez vous munir d'une pièce d'identité **et d'un stylo (port du masque obligatoire)**

Si le retrait est effectué par procuration : le mandataire doit se munir

- d'une lettre de procuration datée et signée par vous
- de votre carte d'identité ainsi que de la sienne

**Horaires de retrait des diplômes à la scolarité de l'IUT (voir horaires ouverture sur le site de l'IUT, rubrique « SCOLARITE »)**

Durant les périodes d'inscriptions administratives **de fin juin à mi-septembre** pas de retrait direct au service scolarité.

- Envoi par courrier recommandé :

Afin que nous puissions vous adresser dans les meilleures conditions votre diplôme, transmettez-nous les pièces suivantes dans une enveloppe à :

*IUT de Dijon - Service Scolarité - Bd Docteur Petitjean BP 17867 21078 Dijon cedex :*

- a) **un courrier** précisant vos nom, prénom, date de naissance, numéro d'étudiant, année d'obtention du diplôme, filière et éventuellement option
- b) **une enveloppe rigide**, format A4, libellée à votre adresse et **timbrée au tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours pour un envoi Recommandé avec Accusé de Réception** (à titre indicatif 6,90€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour un envoi compris entre 100g et 250g). Les tarifs de la Poste sont actualisés chaque année, assurez-vous que votre affranchissement correspond bien à la grille tarifaire au moment de votre demande.
- c) **un imprimé vierge** Recommandé avec Accusé de Réception.
- d) **copie de la carte d'identité**